

une capacité de rebâtir la société après le conflit si l'on veut que l'intervention rapide porte fruit. Il doit aussi y avoir des liens clairs entre ce qu'une capacité d'intervention rapide peut faire à court terme et ce que les autres parties du système onusien doivent faire lorsqu'elles prennent la relève d'un groupe d'intervention rapide ayant répondu à une crise.

Dès le début de cette étude, nous avons décidé de nous concentrer sur l'aspect opérationnel de la question. Nous ne nous sommes pas écartés, bien sûr, du cadre politique global du dossier. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance cruciale de mobiliser la volonté politique afin de répondre aux crises. En fait, je crois que les participants ont déjà, depuis leur arrivée, tenté de cerner les grandes questions politiques auxquelles l'ONU doit faire face pour réagir aux crises, et je vous encourage à continuer ce travail.

Ceci étant dit, le Canada mène son étude en partant du principe que sa meilleure contribution au débat pour l'instant revêt un caractère opérationnel et qu'il s'agit avant tout de donner à l'ONU de nouveaux instruments à l'intérieur d'un plus vaste processus de gestion des conflits.

Depuis mon discours devant l'Assemblée générale en septembre dernier, beaucoup de travail a été accompli, au Canada et dans d'autres pays aussi, notamment aux Pays-Bas et au Danemark. Cette rencontre d'aujourd'hui est très importante en ce sens qu'elle est l'occasion de peaufiner les recommandations que je pourrai présenter à l'ONU à la prochaine Assemblée générale en septembre. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, vous a fait part hier de quelques idées qui ont cours actuellement. Permettez-moi d'en mentionner d'autres sur lesquelles nous nous penchons en ce moment.

Un des points qui nous tient à coeur est de fournir rapidement au Conseil de sécurité des conseils militaires. Nous insistons, et les autres aussi d'ailleurs, sur l'importance de consultations significatives avec les pays qui fournissent des troupes. Mais nous devons réfléchir à des mécanismes permettant à ces derniers de faire connaître leur point de vue au Conseil de sécurité, particulièrement du côté militaire, au fur et à mesure que la planification avance et que l'on négocie les mandats.

Au « niveau stratégique » du système de l'ONU, il nous faut aussi des structures pour gérer les crises de façon plus cohérente. Les opérations normales de maintien de la paix évoluent au même rythme que la planification, rythme qui peut être assez lent comme nous le savons. Or, en situation de crise, il faut une approche différente. À notre avis, la solution réside dans la planification par anticipation et la rapidité d'exécution. Le personnel doit recueillir continuellement de l'information et élaborer des plans d'urgence. Les pays qui ont la capacité de